

PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 24 mai à 18h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice 11, 7 présents, 8 votants.	
Présents :	Absents :
SOULIES Claude	JEANJACQUES Hervé (procuration à SOULIES Claude)
CARTIER-LANGE Carole	VERNHERES Jean-Philippe
TURROQUES Guy	ZUBER Fabienne
DURAND Quentin	ESCODIE Martine
MENARDI Christophe	
MAZERAN Jean-Pierre	
SABY Laëtitia	

Secrétaire de séance : DURAND Quentin

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2023

Le Conseil approuve compte rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

2/ Délibération : Subventions aux associations

Monsieur le Maire, sur proposition de la Commission Culture Jeunesse présente les demandes de subventions reçues :

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2023 :

FNACA	50 €
Association de chasse de Roquemaure	200 €
Association de Chasse de Réal	200 €
Médaillés militaires de Saint Sulpice	50 €
Anciens Combattants	50 €
CREAC	100 €
TOTAL des Subventions à accorder	650 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 voix contre 3 voix pour et 2 abstentions) ne donnent pas une suite favorable à la demande de subvention des associations Accueil des réfugiés, Restos du Cœur et Paroles de Femmes.

3/ Délibération : Vote de la subvention 2023 au Comité des Fêtes de Roquemaure

Monsieur DURAND Quentin, partie prenante dans les activités du comité des fêtes ne prend pas part au vote. Le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants d'accorder la subvention suivante pour l'année 2023 :

Comité des Fêtes de Roquemaure	2 000 €
--------------------------------	---------

TOTAL des Subventions à accorder 2 000 €

4/ Vente des parcelles C851 et C852

Monsieur le Maire rapporte l'entretien qu'il a eu avec Monsieur et Madame ROUX concernant la vente des parcelles C851 et C852 attenantes à leur habitation, et propriétés de la Commune. Une proposition de vente à 40 € le mètre carré a été faite. Il a également été proposé à Monsieur et Madame ROUX la possibilité d'échanger les parcelles communales C851 C852 et C277 (ancienne mare) avec la parcelle n°C801 de Monsieur et Madame ROUX en complément d'une soulte versée par la commune sur la base d'un prix de vente et d'achat à 35 € le mètre carré. Monsieur et Madame ROUX n'ont pas souhaité donner suite à un échange ni à l'achat des deux parcelles au tarif proposé.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de sursoir à cette vente dans l'attente d'un nouvel accord avec Monsieur et Madame Roux.

5/ Délibération : Signature Permis de Construire

Madame RAU Marie Hélène, résidant au 1 chemin de Réal à Roquemaure a déposé une demande de permis de Construire n° PC8122823T0002, pour son habitation, adresse à laquelle réside également Monsieur Claude Soulies, Maire de Roquemaure.

Conformément à l'article L422-7 du code de l'Urbanisme, lorsqu'un maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un autre membre pour prendre la décision.

Il est donc proposé de désigner un signataire de cette autorisation d'Urbanisme dans l'ordre du tableau de nomination des conseillers municipaux.

Madame ESCUDIE Martine étant absente au Conseil, il est proposé à Madame SABY Laëtitia de décider et de signer ladite autorisation.

Après délibération des membres présents, la délégation de signature du PC812283T0002 à Madame SABY a été approuvée à l'unanimité.

6/ Délibération : Convention entretien espaces verts

Suite à l'arrêt de l'activité Espaces Verts de l'entreprise Faure Frédéric de Roquemaure, Monsieur le Maire propose que l'entretien communal des espaces verts soit attribué à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet sur la base d'un devis d'un montant de 8112.00 € annuels.

Cette mission sera valable à compter de juin 2023 jusqu'à mai 2024 et sera renouvelable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision et attribue ces travaux à la régie de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

7/ Présentation des services Panneau Pocket

Monsieur le Maire présente l'application panneau pocket. Il s'agit d'une application mobile, permettant à tous les habitants d'être informés et alertés en temps réels des événements à venir ou en cours sur la commune.

Ce dispositif accessible facilement via une application permettra à la commune d'informer et d'alerter rapidement. Ce dispositif est complémentaire au site internet de la commune.

Le coût de cette mise en place est de 180 € par an. Elle sera gratuite pour les administrés.

8/ Questions diverses

- Tarification cantine et services périscolaires

Le Maire, Conseiller Communautaire informe le Conseil Municipal de la mise en place de la nouvelle tarification de la cantine scolaire et de l'ALAE à compter de la rentrée scolaire 2023. Les nouveaux tarifs seront basés sur le Quotient familial des familles. Une information plus précise sera transmise par la Communauté d'Agglomération avant la fin de l'année scolaire.

Séance levée à 20h00